

La feuille de chou

Journal gratuit à l'attention des habitants et des amoureux de Sainte-Aulde et de ses hameaux
(Les Davids, Caumont, Chamoust, Moitiébard, Pisseloup, La Bordette et La Porte Ferrée).

Un carrefour tout neuf pour une sécurité renforcée



- **Édith THOMAS honorée à Paris p. 2**
- **L'aliénation du domaine public est interdite p. 3**
- **Le conseil d'école au service des enfants p. 4**
- **Sécurisation des abords de l'école p. 4**
- **Le budget 2013 adopté p. 5 & 6**
- **L'agenda p. 8**



Le mot du maire

La Feuille de chou attendait le vote du budget pour sortir. C'est chose faite (voir p. 5 & 6) et une fois de plus, depuis 15 ans, les impôts communaux n'ont pas augmenté. Gestion rigoureuse et économe de tous les instants, recherche systématique de subventions et de concours extérieurs, planification dans le temps avec hiérarchisation des priorités des chantiers à mener, sont les maîtres mots de la municipalité. Mais les marges de manœuvre sont maigres. L'accroissement du nombre de maisons (plus de 700 hab. au dernier recensement) devrait en partie améliorer les choses.

Ce début d'année a vu la réalisation de la sécurisation de la sortie de l'école et du carrefour (voir p. 4). Nous espérons pouvoir poursuivre dès cette année, avec la réfection de la rue de Chamoust, si le contrat triennal de voirie est accepté par le département.

Le PLU poursuit son bonhomme de chemin, les enfants de l'école vont partir en classe découverte. La commune bouge et évolue. C'est son devoir.

Gérard Geist



QUOI DE NEUF AU CONSEIL MUNICIPAL ?

Lors de sa séance du 10 décembre 2012, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- renouveler le contrat de maintenance du logiciel de facturation de la cantine scolaire (coût annuel : 241,60 €) ;
- recruter et rémunérer deux agents recenseurs pour le recensement qui s'est effectué du 17 janvier au 16 février 2013 ;
- payer à la ville de La Ferté-sous-Jouarre, les frais de scolarité d'un enfant Saintaldais en classe spécialisée (601,97 €) ;
- adopter le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), première étape dans l'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme ;
- participer financièrement au projet de classe découverte des classes élémentaires de l'école de Sainte-Aulde pour le printemps 2013 (2 000 €).

Lors de sa séance du 29 janvier 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- délivrer au SMERSEM (électricité) les données cartographiques communales en vue de la réalisation d'un document d'information unique sur les réseaux ;
 - déplorer la décision du Tribunal administratif de Melun condamnant la commune qui s'était opposée aux dépôts de remblais dans une zone verte protégée ;
 - solliciter une subvention d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour la restauration du lavoir de Moitiébard, le revêtement des sols et le remplacement de 3 portes du préfabriqué de l'école (18 040,58 € HT).
 - instaurer une prime d'intéressement à la « performance collective des services dans les collectivités territoriales » pour les employés communaux (300 € maximum/an) ;
 - adhérer au marché d'entretien, de réparation et de travaux neufs de voirie communale, avec la CCPF (mutualisation des achats et des travaux) ;
 - solliciter la réserve parlementaire du député pour les travaux de sécurisation de l'école ;
 - déléguer à la CCPF l'instruction du droit des sols en ce qui concerne les certificats d'urbanisme opérationnels ;
 - ajouter un avenant au contrat triennal en vue du renforcement de la sécurité et l'écoulement des eaux pluviales.
- et, avec un vote « contre » :

- engager un recours gracieux envers la préfecture contre sa décision de prélever d'office les frais de scolarité des enfants saintaldais scolarisés à Chamigny en 2009/10 (11 633,64 €).

Lors de sa séance du 4 mars 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- renouveler pour une année seulement le contrat d'entretien avec STÉLEC de l'éclairage public communal ;
- préciser le régime des autorisations d'absence et des heures supplémentaires du personnel communal (moins une abstention) ;
- reporter à la rentrée de 2014, la réforme des rythmes scolaires engagée par le Gouvernement.

Lors de sa séance du 5 avril 2013, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de :

- voter le compte administratif 2012 ; le compte de gestion 2012 ; voter les 4 taxes ; le budget 2013 ; d'affecter les résultats 2012 sur l'exercice 2013 et d'attribuer les subventions 2013 aux associations (voir p. 5 et 6).

ÉDITH THOMAS CÉLÉBRÉE À PARIS Une plaque commémorative apposée dans le 5^e arrondissement



Le 8 mars dernier, au 15 rue Pierre Nicole, Jean TIBÉRI, maire du 5^e arrondissement et Fatima LALEM, adjointe au maire de Paris chargée de l'Égalité femmes-hommes, ont découvert une plaque commémorative en l'honneur d'Édith THOMAS (1909-1970) qui vécut et écrivit une grande partie de ses œuvres littéraires à Sainte-Aulde. Dans cette maison de la rue Pierre Nicole, pendant l'Occupation allemande, se tenait le comité national des écrivains qu'elle animait.

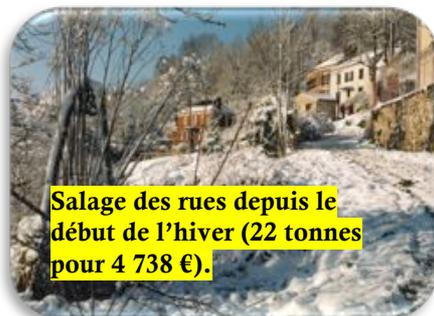


La commune était représentée par Gérard GEIST, Roland DEPAUX et Clémentine de CAGNY.

VOIRIE, TRAVAUX ET SÉCURITÉ



Restauration de l'abreuvoir de Moitiébard, devenu dangereux.



Salage des rues depuis le début de l'hiver (22 tonnes pour 4 738 €).



Plantation de 40 rosiers sur le talus face à la mairie (288 €).



Création d'une rampe d'accès à la salle Stoll réalisée bénévolement par le père de Grégory le cantonnier et fixée par les deux cantonniers (matériel : 490 €).



Réfection de la porte d'accès à l'escalier de l'église.



Restauration de l'escalier intérieur de l'église.



Réfection des boiseries du préau de l'école.

Renaissance des panneaux d'affichage



À Pisseloup.



Rue des Marais.



À Moitiébard.

RAPPEL IMPORTANT : L'USAGE DU DOMAINE PUBLIC EST SOUMIS À AUTORISATION

Les domaines privé et public sont absolument distincts et inaliénables. Ainsi, toute utilisation à titre privé du domaine public doit être soumise à une autorisation municipale. S'ils sont placés sur le domaine public, les aménagements des devants de portes et de portails, les plots de protection des bas-côtés, les haies séparatrices, les murets, les dépôts de matériels, etc. sont **totalemt interdits** à moins qu'ils aient fait l'objet d'une demande. La décision est alors prise en fonction du règlement d'urbanisme communal, mais aussi des nuisances éventuellement provoquées au voisinage, de l'aliénation du domaine public pour d'éventuels futurs projets communaux, etc.



ACTUALITÉ DE L'ÉCOLE

Le conseil d'école travaille tout au long de l'année

Tout le monde ne le sait pas, et particulièrement les personnes qui n'ont pas d'enfants scolarisés. Un « conseil d'école » suit la vie de l'école et l'accompagne dans la mesure de ses moyens. Composé de 4 parents d'élèves élus par tous les parents (en 2012/13 : Florence Bahin, Fabienne Bodel, Hélène Delage, Delphine Laplaiche et Nathalie Lebreton), des enseignantes, des représentants de la commune (le maire et Evelyne Pascard), il se réunit chaque trimestre pour faire le point sur les problèmes, mais aussi les projets de l'école. C'est un lieu de concertation, mais aussi d'information à l'intention de tous les parents.

Inscriptions 2013/14

Vous pouvez déjà inscrire vos enfants à l'école pour la prochaine rentrée scolaire. D'abord, retirer les formulaires en mairie, puis **prendre rendez-vous** avec la directrice, Gaëlle BENOÎT, pour l'inscription définitive.

ELECTRIFICATION DE LA COMMUNE

Remplacement progressif des réverbères

Compte tenu de leur coût, les foyers lumineux qui jalonnent la commune sont remplacés au fur et à mesure de leur panne et de leur vétusté. Deux d'entre eux l'ont été en novembre dernier à Moitiébard (1 510 €). C'est pourquoi, parfois, certains d'entre nous trouvent que le temps est long entre le moment où l'obscurité survient pour cause de panne et la réparation qui suit. Le contrat que la commune a conclu avec l'entreprise STÉLEC prévoit deux passages par an. Tous les éventuels déplacements supplémentaires sont facturés en sus ; ce qui ne peut pas être envisagé.



RECOMMANDATION UTILE : NE PASSEZ PAS INAPERÇU !

Le recensement a révélé une fois de plus, que de nombreuses habitations sont mystérieuses ! Pas de n° de rue, pas de boîte aux lettres (ou minuscule), pas de sonnette, etc. La discrétion est certes une qualité, mais elle ne facilite pas le travail (loin de là !) des livreurs qui errent longtemps, des facteurs intérimaires et de tous ceux qui cherchent à vous joindre et finissent par aboutir en mairie. Merci de pallier ces inconvénients auxquels on ne pense pas toujours.



SÉCURISATION DES ABORDS DE L'ÉCOLE

Rien ne sera plus comme avant !

Depuis de nombreuses années, chacun d'entre nous craignait l'accident irréparable à ce



croisement des rues de l'église et du bourg, devant la sortie de l'école.

Après de nombreuses études menées avec la DDT et des cabinets privés spécialisés, les travaux ont été engagés avec pour principes premiers : ralentir la vitesse automobile et sécuriser l'accès

piétonnier des enfants et de leurs parents.

La création de trottoirs permet maintenant une circulation pédestre sans danger. Un plateau surélevé de couleur différente matérialise le carrefour et ralentit la vitesse des véhicules. Une priorité aux véhicules montant la rue de l'église obligera le ralentissement de ceux circulant rue du bourg. Plus personne ne pourra, ni ne devra stationner devant l'école.

De nouvelles habitudes à prendre !

En outre, les bas côtés de la rue ont été aménagés de bordures

permettant un meilleur cheminement pédestre et l'évacuation des eaux pluviales.

Contrairement aux prévisions

et nos attentes, le chantier a duré plus longtemps que prévu. Le climat n'a pas été un allié (le goudron ne pouvait pas être posé à moins de 10° C), des rectifications et des améliorations ont été réalisées en cours de chantier et l'ont, du coup, ralenti. Merci à tous les usagers pour leur patience.



Coût total : 84 023 € TTC (avant les subventions attendues du département).

Le budget communal de 2013

Pas d'augmentation des impôts communaux

En sa séance du 5 avril dernier, le conseil municipal a adopté le budget à l'unanimité. Si votre impôt augmente malgré tout, c'est en raison de l'augmentation de la valeur locative de votre bien, fixée par l'État(+3,5 %), mais aussi de l'augmentation des impôts décidée par le département, la région ou la communauté de communes.

Comme chaque année, les principes de la gestion communale sont **la rigueur** à l'euro près, des demandes systématiques de subventions et de soutiens financiers, la restriction des dépenses, le gel de l'endettement communal. Cette gestion de précaution et d'économies permet de dégager les montants nécessaires à de gros chantiers (abords de l'école, rue de Chamoust, etc.).

PRINCIPALES RECETTES	
Taxes foncières et d'habitation	288 376
Droits de mutation (lors des ventes immobilières)	21 000
Excédent 2011	95 043
Excédent 2012	148 565
Buvette fête communale et brocante (estimé)	5 000
Location salle polyvalente (déjà réservé)	1 600
Dons via Fondation patrimoine (vitraux)	4 931
Repas de cantine scolaire	22 000
Dotations de l'État	146 261
Dotations du Département	62 640
Remboursement de TVA	5 500

PRINCIPALES DÉPENSES	
Voirie : bâtiments, travaux, entretiens, achats matériaux et outils	86 621
Contrat triennal (sécurisation sortie école et rue de Chamoust)*	215 505*
Dette communale (intérêts et capital)	50 570
Fonctionnement : mairie, école, assurances, fournitures, impressions, fêtes et cérémonies, frais de maintenance, poste, téléphone, contrats de prestations, avocats, documentations, etc.	86 450
Masse salariale (personnel et indemnités élus)	234 060
Repas de cantine scolaire	16 800
Fuel et carburant (matériels et voiture)	2 350
Edf (dont éclairage public), gaz et eau	21 000
Plan local d'urbanisme (étude) **	9 000
Subvention au CCAS	3 000
Dépenses imprévues et réserves	65 000
Subventions aux associations***	2 300
Remboursement avance faite par Prologis (TLE)	141 040

Quelques précisions :

* Ce montant est pour la seule année 2013 (84 023 € pour les abords de l'école ; 116 505 € pour la première tranche de la rue de Chamoust et 14 977 € pour 3 nouvelles bornes d'incendie).

** compensé intégralement, comme en 2012, par une subvention.

*** dont 2 000 € pour la classe découverte de l'école (juin 2013)

B U D G E T 2 0 1 3

**Budget total :
1 065 402 €**

**Recettes et dépenses
d'investissement :
453 174 €**

**Recettes et dépenses
de fonctionnement :
612 228 €**

*Les montants indiqués sont
nécessairement prévisionnels
et non définitifs puisqu'ils
portent sur l'année à venir.*

Budget 2013 (suite)

L'ANALYSE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT SUR LE BUDGET DE SAINTE-AULDE EN 2011 (services de l'État)

Dernières statistiques accessibles et fournies par l'État. Le document complet est consultable en mairie.

Chaque année, les services de l'État adressent à la commune un état synthétique des finances communales. En voici les traits principaux par habitant pour l'année 2011 :

Recettes fiscales (habitants et entreprises) : 362 € (moyenne des communes de même dimension du département : 415 €).

Dotation de l'État : 171 € (moyenne communes département : 167 €).

Dépenses de fonctionnement : 606 € (moyenne communes département : 613 €).

Charges de personnel : 292 € (moyenne communes département : 219 €).

Encours de la dette : 856 € (moyenne communes département : 401 €).

Nombre de foyers fiscaux : 337 (sur 630 habitants).

Foyers non imposables : 33,5 % (moyenne communes département : 34,5 %).

Revenus moyens par foyer : 28 164 € (moyenne communes département : 26 989 €).

Nombre de logements imposés à la taxe d'habitation : 318 (dont 19,2 % de résidences secondaires).

Bases taxées au titre de la TH : 1 183 € (moyenne communes département : 961 €).

Bases taxées au titre de la TF : 686 € (moyenne communes département : 1 453 €).

Bases taxées au titre de l'ex taxe professionnelle : 189 € (moyenne communes département : 267 €).

Taux de la TH : 18,97 % (moyenne communes département : 15,84 %).

Taux de la TF : 21,89 % (moyenne communes département : 13,73 %).

Taux du foncier non bâti : 48,94 % (moyenne communes département : 43,10 %).

Taux de l'ex TP : 16,25 % (moyenne communes département : 16,12 %).

LES RESULTATS DE 2012

**Dépenses :
739 995 €**

**Recettes :
917 651 €**

LES TAUX DE NOS IMPOTS EN 2013

- **Taxe d'habitation : 18,97 %**
- **Taxe foncière (bâti) : 21,89 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 48,94 %**
- **Contribution foncière des entreprises (ex taxe professionnelle) : 16,25 %**

Total des recettes fiscales : 286 885 €.



à savoir

LA CAF SUR INTERNET



Vous pouvez dorénavant disposer d'un compte personnel sur le site de caf.fr. Celui-ci vous permet de consulter vos droits et paiements, de mettre à jour votre situation, d'imprimer une attestation, de faire des situations pour le RSA, la PAJE ou l'aide au logement, de faire une demande de prestation pour l'aide au logement ou un mode de garde et

enfin de télécharger tous les formulaires de demande de prestations : caf.fr

N'OUBLIONS PAS LES LEGS

Une commune peut bénéficier de legs de personnes privées, sous forme d'argent ou de bien immobilier et ce, sans frais de succession. Le



legs peut même être subordonné à des conditions ou des charges (exemples : la restauration de l'église, l'action sociale, l'école, etc.). Le notaire dépositaire du testament, assure la régularité de l'opération. Ainsi, par exemple, l'ancien presbytère devenu aujourd'hui une résidence privée, rue de l'église, avait été légué à la commune en 1880, par Marie-Henriette Grandin.

PROGRAMME « HABITER MIEUX »

Obtenir des subventions pour financer des travaux d'économie d'énergie, c'est possible grâce à l'ANAH : suivi personnalisé des ménages par un opérateur professionnel, soutien dans l'instruction des dossiers, conseil dans le choix des travaux pour réduire les frais de chauffage d'au moins 25 %. Pour 2 500 € à 5 000 € investis, ce sont entre 475 et 700 €/an d'économie.

Renseignements : 01 60 56 70 80 du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h à

16h. ou ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr. Site internet : www.anah.fr



Le carnet de Sainte-Aulde

Décès

Claude DELUGNY est décédé le 30 décembre 2012 dans sa 71^e année.

Paul HILLS est décédé le 20 janvier 2013 dans sa 82^e année.

Geneviève DEPAUX est décédée le 21 janvier 2013 dans sa 79^e année.

Amand LELIÈVRE est décédé le 3 mars 2013 dans sa 81^e année.

Naissances

Agathe TROMAS est née le 3 janvier 2013

AMIS DE SAINTE-AULDE

LA GALETTE DES ROIS ET L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ONT LANCÉ L'ANNÉE 2013

Tant à la traditionnelle invitation à la galette des rois de l'association des Amis de Sainte-Aulde qu'à l'assemblée générale, de nombreux



adhérents (70 en 2012) ont répondu « présent » et ont été invités à un repas offert par l'association. Le conseil d'administration a été réélu intégralement et a proposé le programme pour 2013 que chacun retrouvera dans l'agenda communal (p. 8).

ÉTOILES DE SAINTE-AULDE DISSOLUTION

Le conseil d'administration de cette association fondée il y a plusieurs années nous demande de publier le communiqué suivant :

« Le conseil d'administration des Etoiles de Sainte-Aulde a procédé le dimanche 25 novembre 2012 à la dissolution de son association. Le solde d'un montant de 1 171,29 € a été remis à l'association Class'noisette pour que les enfants de la commune en bénéficient.

Toute l'équipe des Etoiles de Sainte-Aulde remercie vivement les Saintaldais pour leur participation et leurs engagements tout au long de ces années ».

Les rendez-vous à venir

ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Mercredi 8 mai à 11 h.

Cérémonie devant le monument aux morts suivi d'un vin d'honneur en mairie.

A cette occasion, inscription des enfants saintaldais pour les tickets de manège de la fête.



FÊTE COMMUNALE

Samedi 11 et dimanche 12 mai

Fête foraine, feu d'artifice, soirée musicale, brocante, etc.

Les bénévoles sont les bienvenus. Merci de vous faire connaître au 01 60 23 65 16.



PETITE FOLIE

Mardi 21 mai à 12 h.

Repas organisé par les Amis de Sainte-Aulde.
Réservations au 01 60 23 66 16 (tarif : 15 €).



SORTIE À GIVERNY

Samedi 8 juin

Visite du musée de la peinture impressionniste et son exposition sur Signac, de la maison et du jardin magique de Monet à Giverny. Commentaires par Gérard GEIST.

Transport en car, déjeuner et visites : 58 € pour les adhérents et 63 € pour les non adhérents.

Organisé par les amis de Sainte-Aulde. Réservations : 01 60 23 66 16.

